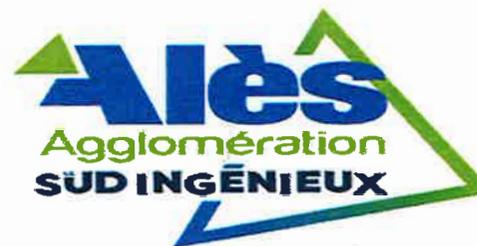


FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR



SERVICE TAXE DE SEJOUR

Tél : 04 66 54 26 72

SAISON 2023

POUR LES MEUBLES NON CLASSES

Période du 1er Janvier au 30 septembre 2023

Nom de l'hébergeur :	
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

Adresse du bien loué :	
Code Postal :	Commune :

	Date du séjour du	au	Tarif d'une nuit	X	% voté (*)	:	Nbre Pers total	=	Prix unitaire TS (**)	X	Nbre Pers imposées (hors exo)	X	Nbre Nuit	=	Montant taxe de séjour (***)	Nbre Pers exonérées	Si la taxe de séjour a été perçue par un site de réservation, précisez lequel (airbnb, abritel, booking, etc...)
EXEMPLE	01/01/2023	08/01/2023	65 €	X	5,5%	:	4	=	0,89€	X	2	X	7	=	12,46€	2	airbnb
Séjour 1				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 2				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 3				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 4				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 5				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 6				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 7				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 8				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 9				X	5,5%	:		=		X		X		=			
Séjour 10				X	5,5%	:		=		X		X		=			

TOTAL €

Fait à : le :

Signature

(*) le taux voté comprend la taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental

(**) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 2,75€€, le remplacer par le tarif plafond de 2,75 €

(***) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

Chèque bancaire à l'ordre de : REGISSEUR TAXE DE SEJOUR et adressé à :

Communauté Alès Agglomération
Bâtiment ATOME Service taxe de séjour
2 rue Michelet- BP 60249- 30105 Alès Cédex

DATE LIMITEE REGLEMENT : LE15 OCTOBRE 2023